

**CONCOURS D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION  
PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**TROISIEME CONCOURS**

**SESSION 2023**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**Une série de questions portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales.**

Durée : 45 minutes  
Coefficient : 2

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 2 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

***Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.***

**Question 1 (5 points)**

Le Maire est-il élu au suffrage universel direct ? Expliquez votre réponse.

**Question 2 (5 points)**

Qu'est-ce que la décentralisation ? Vous structurerez et développerez votre réponse.

**Question 3 (4 points)**

Qu'est-ce que le comité social territorial ? Vous structurerez et développerez votre réponse.

**Question 4 (3 points)**

Quelles distinctions faites-vous entre un agent ayant le statut de fonctionnaire titulaire et un agent contractuel ?

**Question 5 (3 points)**

Citez trois droits et trois obligations des fonctionnaires.